

de technologies appropriées. Elles contribuent ainsi à la précarisation du niveau de vie de ceux qui seront frappés par les désastres naturels. Et loin d'être des anges sauveurs, les intervenants « humanitaires » lors de ces désastres sont coupables de motivations ultérieures qui finissent par menacer davantage les démunis.

Ce livre a plusieurs points forts. Il est très bien écrit dans un style vivant et détaillé. On apprend par exemple que les multinationales, qui produisent rarement de biens tangibles, contrôlent elles-mêmes 80% du commerce international, dont la moitié est transigée à l'intérieur de la même entreprise !

Le livre souffre, selon moi, de deux défauts. D'abord, les auteurs adhèrent clairement à l'école de pensée post-marxiste. Ceci n'est pas un défaut en soi, sauf que le langage jargonique (« l'idiotie du capital ») et le blâme récurrent du capitalisme mondial (« le triple cirque de Bretton Woods ») créent chez le lecteur des doutes quant à l'objectivité des analyses. De même, l'extrême densité de détails rend la lecture parfois fastidieuse.

Malgré ces deux faiblesses, je recommande fortement ce livre à tous ceux qui s'intéressent aux théories de développement ou aux problèmes humains de cette fin de siècle.

Peter CALKINS

*Département d'économie agro-alimentaire
Université Laval.*

DROIT INTERNATIONAL

Ex-Yougoslavie : Droit international, politique et idéologies.

*DEL COURT, Barbara et Olivier CORTEN.
Bruxelles, Éditions Bruylant, Université de Bruxelles, Collection de droit international, n° 35, 1997, 202 p.*

L'ouvrage de Barbara Delcourt et Olivier Corten analyse les liens dialectiques entre le droit international, la politique internationale et l'idéologie (tels que définis par Louis Althusser, p. 13). D'après les auteurs, on ne peut comprendre la crise en ex-Yougoslavie « sans prendre en compte la référence au droit dans le discours politique » des acteurs de la société internationale. Ceci est valable tant pour les États que pour les organisations internationales, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour étayer leurs réflexions théoriques qui se situent à l'intersection de la théorie critique du droit et la sociologie du droit, dans l'optique de Renato Treves, les auteurs ont choisi des exemples juridiques découlant de la désintégration de la Yougoslavie.

Dans le premier chapitre, les auteurs ont examiné la manière dont le droit international était investi par la politique internationale au moment de la reconnaissance diplomatique des États successeurs de la République fédérative socialiste de Yougoslavie (RFSY), par les États membres de la Communauté européenne (CE). Il s'agit de la période allant de juin 1991 (la proclamation de l'indépendance par la Slovénie et la Croatie) au 15 janvier 1992, la date de la reconnais-